



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
REGULAR SITTING OF COUNCIL

LUNDI, 1 mars 2021
MONDAY, March 1, 2021
19:00 Heures / 7:00 P.M.

ORDRE DU JOUR
AGENDA

Selon les directives émises par le Gouvernement du Québec (Arrêtés ministériels 2020-090 et 2020-074 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et 1020-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux), **la séance est tenue à huis clos et par vidéoconférence;**

According to the directives given by the Government of Québec (Ministerial Decrees 2020-090 and 2020-074 from the Ministry of Municipal Affairs and Housing and 1020-2020 from the Minister of Health and Social Services), the meeting is held behind closed doors and by videoconference:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
CALL TO ORDER

1.1 Ouverture de l'assemblée – informations générales
Call to order – General information

1.2 Modification(s) à l'ordre du jour
Modification(s) to agenda

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2021
Approval of minutes of the regular sitting of February 1, 2021

1.4 Rapport d'activités de l'année 2020 de la trésorière d'élection – Dépôt
Election Treasurer 2020 Activity Report

2. CORRESPONDANCE
CORRESPONDENCE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION
FIRST QUESTION PERIOD

Questions orales et reçues par écrit / *Oral and received in writing*

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION
ADMINISTRATION / LEGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis
Accounts payable and list of cheques

Liste de comptes à payer -
Chèques émis #21-04 :

660 427,04 \$
608 575,73 \$

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses
Progressive invoices, invoices and other expenses

4.1.2.1 Décomptes progressifs
Progressive Invoices

4.1.2.1.1 AO 2019-09 (Services professionnels en ingénierie – barrage Blackwood)
AO 2019-09 (Professional engineering services – Blackwood dam)

4.1.2.2 Factures et Dépenses diverses
Invoices and Other expenses

4.1.3 Ententes, contrats et mandats
Agreements, contracts and mandates

4.1.3.1 Octroi de contrat - AO VLB2021-01 – Travaux de rechargement granulaire – chemins Tibbits Hill, Fairmount, Picard, et Howard
Awarding of Contract – AO VLB2021-01 – Grading work – Tibbits Hill, Fairmount, Picard and Howard roads

4.1.3.2 Octroi de contrat - AO VLB2021-05 - Services professionnels en ingénierie – Construction de la caserne d'incendie et centre des mesures d'urgence
Awarding of Contract – AO VLB2021-05 – Professional Engineering Services – Construction of new fire hall and emergency centre

4.1.3.3 Octroi de contrat - Achat d'une pompe pour le système de pompage
Awarding of contract – Purchase of a pump for water pumping system

4.1.3.4 Octroi de contrat - Mâchoires de vie
Awarding of Contract – Jaws of Life

4.1.3.5 Mandat de signature – Achat du domaine hydrique
Signing Authority – Purchase of use of hydrological domain

4.1.3.6 Mandat de signature - Vente du 12-30 rue Elm
Signing Authority – Sale of 12-30 Elm Street

4.1.3.7 Mandat de signature - Initiation des procédures juridiques – 12-30 Rue Elm
Signing Authority – Initiation of Legal Proceedings for 12-30 Elm Street

4.1.3.8 Mandat de signature – Demande de Certificat d'autorisation – Projet de réfection des infrastructures de la rue Montagne

*Ceci n'est pas un document officiel et son contenu est sujet à changement sans préavis
This is not an official document and content is subject to change without prior notice*

Signing Authority – Application for Certificate of Authorization – Reconstruction of infrastructures on Mountain road

- 4.1.3.9. Mandat de signature – Achat du Lot 6 426 402
Signing Authority – Purchase of Lot 6 426 402
- 4.1.3.10 Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires
Group Insurance for Protection of Reputation and Private Lives of Elected Members and Town Management
- 4.1.3.11 Mandat de signature – Entente de service - Gestion et promotion du marché public
Signing Authority – Service Agreement – Management and promotion of public market
- 4.1.3.12 Mandat de signature – Demande d'aide financière – Initiative canadienne pour les collectivités en santé
Signing Authority – Funding Application – Canada Healthy Communities Initiative

4.1.4 Ressources humaines
Human resources

4.1.5 Divers
Miscellaneous

- 4.1.5.1 Immeubles en défaut de paiement de taxes municipales – Dépôt de la liste
Tabling of the list of immovables in default of payment of municipal taxes
- 4.1.5.2 Immeubles en défaut de paiement des taxes municipales - Vente (MRC)
Sale (MRC) - Immovables in default of payment of municipal taxes

4.2 LÉGISLATION - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS
LEGISLATION – NOTICES OF MOTION / BY-LAW

- 4.2.1 Règlement 2021-08 (Développement économique) – Adoption
By-law 2021-08 (Economic Development) – Adoption
- 4.2.2 Règlement 2021-09 (remplaçant le règlement 2016-05 sécurité incendie) – Adoption
By-law 2021-09 (Replacing Fire Safety By-law 2016-05) – Adoption
- 4.2.3 Règlement 2021-07 (Dépense et emprunt pour le projet des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur rue Montagne) - Adoption
By-law 2021-07 (Expense and Borrowing for Water and Sewer project in Mountain Road sector)– Adoption

*Ceci n'est pas un document officiel et son contenu est sujet à changement sans préavis
This is not an official document and content is subject to change without prior notice*

4.2.4 Règlement 2021-010 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 039 000\$ pour des travaux de reconstruction du barrage de l'étang du moulin de Ville de Lac-Brome
By-law 2021-10 (Expense and Borrowing of \$3 039 000 for Reconstruction of the Dam at Mill Pond – Notice of Motion and Presentation

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (GTE)
LAND-USE AND ENVIRONMENT MANAGEMENT

5.1 Rapport mensuel
Tabling of monthly report

5.2 Dépôt des procès-verbaux (C.C.U et C.C.E.)
Tabling of minutes (C.C.U.and E.P.C.)

5.3 Demande(s) de modification extérieure – PIIA
Site planning and architectural integration request(s)

5.3.1 13 rue Hillside, lot 4 266 510, zone URA-18-K16 – district de Knowlton-Lakeside

5.3.2 50, rue Saint-Paul, lot 4 266 341, zone URA-23-K15 – district de Knowlton-Lakeside

5.3.3 199, ch. Lakeside, lot 4 266 371, zone URA-17-K15 – district de Knowlton-Lakeside

5.3.4 22, rue Davignon, lot 4 266 418, zone URA-15-K15 – district de Knowlton-Lakeside

5.3.5 376, ch. Knowlton, lot 4 266 269, zone UP6-6-K14 – district de Knowlton-Victoria

5.4 Demande(s) de dérogation mineure
Minor exemption request(s)

5.4.1 59, rue St-Andrew, lot 6 396 304, zone AFB-1-H11 – district Fulford-Bondville

5.4.2 13, rue St-Jude, lot 3 939 174, zone UV-4-I12 – district de Fulford-Bondville

5.4.3 285, chemin Brome, lot 6 015 402, zone AF-12-F8 – district de West-Brome – Iron Hill

5.4.4 303, ch. Lakeside, lot 6 410 904, zone UV-12-I17 – district de Knowlton-Lakeside

5.4.5 468, ch. Knowlton, lot 4 267 449, zone URC-1-L13 – district de Knowlton-Victoria

5.5 Demande à la CPTAQ
CPTAQ Applications

5.5.1 Lots 3 939 767, 4 206 710, 4 345 102, 4 345 103, et 3 940 092, Zone RF-16-L10, district de West-Brome-Iron-Hill - Amendement

*Ceci n'est pas un document officiel et son contenu est sujet à changement sans préavis
This is not an official document and content is subject to change without prior notice*

5.5.2 Lots 4 203 034 et 3 940 470, Zone AF-11-K8, district de West-Brome – Iron Hill

5.6 Demande(s) de lotissement
Subdivision application(s)

5.6.1 468, ch. Knowlton, lot 4 267 449, zone URC-1-L13 – district de Knowlton-Victoria

5.7 Demande de changement de zonage
Request to Change Zoning

5.7.1 Lot 5 578 711, Zone UC-4-L13, district de Knowlton-Victoria

5.8 PPCMOI
SCAOPI

5.8.1 513, chemin de Knowlton, lot 4 266 023, zone UC-4-L13, district Knowlton/Victoria –
Adoption du second projet
Adoption of Second Draft

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
PUBLIC SECURITY

6.1 Rapport mensuel
Monthly report

6.2 Rapport annuel du DSSI – Schéma de couverture des risques
DSSI 2020 Annual Report – Risk Assessment Report

7. TRAVAUX PUBLICS
PUBLIC WORKS

7.1 Rapport mensuel
Monthly report

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
LEISURE, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

8.1 Rapport mensuel
Monthly report

8.2 Demande(s) de contribution financière
Financial contribution application(s)

8.2.1 Demandes de contribution financière
Financial contribution applications

Knowlton Literary FestivalL :	8 000\$
Tour des Arts :	4 000\$

Ceci n'est pas un document officiel et son contenu est sujet à changement sans préavis
This is not an official document and content is subject to change without prior notice

Massey Vanier Scholarship Fund	500\$
Fonds d'excellence Massey-Vanier Inc.	500\$
Publicité pour l'album des finissants – Massey Vanier High School	200\$

8.3 Demandes d'utilisation du domaine public
Public domain use application(s)

9. ÉCONOMIE LOCALE ET TOURISME
LOCAL ECONOMY AND TOURISM

10. VARIA
MISCELLANEOUS

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
SECOND QUESTION PERIOD

12. LEVÉE DE LA SÉANCE
ADJOURNMENT



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

VILLE DE LAC-BROME
MRC BROME-MISSISQUOI
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT 2021-07

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 499 247 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 580 183 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DES ROUTES DU SECTEUR DE LA RUE MONTAGNE DE LA VILLE DE LAC-BROME

- ATTENDU QUE** le désir du Conseil de reconstruire des infrastructures des routes du secteur Montagne de la Ville de Lac-Brome;
- ATTENDU QUE** le montant total estimé des dépenses reliées au projet s'élève à 6 499 247 \$, tel qu'il appert de l'évaluation préliminaire obtenue pour le projet;
- ATTENDU QUE** pour ce projet, la municipalité profite d'une subvention de 1 919 064 \$ dans le cadre du programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);
- ATTENDU QUE** que la subvention obtenue dans le cadre du programme FIMEAU a été obtenue uniquement à raison des travaux nécessaires sur les infrastructures d'aqueduc et d'égouts conformément au plan d'intervention en vigueur et que le montant octroyé est supérieur aux coûts directement liés aux réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- ATTENDU QU'** il est toutefois nécessaire de pourvoir au financement du restant des dépenses à encourir, soit de 4 580 183 \$.
- ATTENDU QUE** l'avis de motion et la présentation du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance du 1er février 2021;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à effectuer la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des routes du secteur de la rue Montagne de la Ville de Lac-Brome, selon les plan et devis préparés par Avizo Experts-Conseils, portant les numéros 20-0796, en date du 15 janvier 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Avizo Experts-Conseils, en date du 15 janvier 2021, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **six millions et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf milles et deux cent quarante-sept dollars (6 499 247 \$)**, pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Le Conseil affecte aux dépenses mentionnées à l'article 2, une subvention obtenue dans le cadre du programme du fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour un montant d'**un million neuf cent dix-neuf milles et soixante-quatre dollars (1 919 064 \$)**, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **quatre millions cinq cent quatre-vingts milles et cent quatre-vingt-trois dollars (4 580 183 \$)**, sur une période de **vingt (20) ans**.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes*

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Richard Burcombe
Maire

M^e Owen Falquero, B.A., LL.B, J.D.
Greffier

Avis de motion: 1^{er} février 2021
Adoption règlement :1^{er} mars 2021
Avis public registre :
Publication :
Registre signature :
Modification :
Autorisation MAMH :
Avis public :
Publication :
Entrée en vigueur :

PROJET

ANNEXE A

Ville de Lac-Brome
Réfection du secteur de la rue Montagne

Bordereau d'estimation préliminaire (REV.1)

2021-01-15
20-0796

ESTIMATION

Articles	Description du travail	Montant total
	<u>RÉSUMÉ DES TRAVAUX</u>	
1,0	RUE SAINT-JUDE ENTRE TIBBITS HILL ET MONTAGNE	299 130,00 \$
2,0	RUE SAINT-JUDE ENTRE MONTAGNE ET BONDVILLE	881 416,00 \$
3,0	RUE COWELL	501 288,00 \$
4,0	RUE LIONEL	239 665,00 \$
5,0	RUE ROBERGE ENTRE COWELL ET SAINT-JUDE	273 885,00 \$
6,0	RUE ROBERGE ENTRE SAINT-JUDE ET CUL-DE-SAC	189 205,00 \$
7,0	RUE TIBBITS HILL	470 462,00 \$
8,0	RUE MONTAGNE ENTRE HARVEY ET SAINT-JUDE	1 152 240,00 \$
9,0	RUE MONTAGNE ENTRE HARVEY ET BONDVILLE	688 211,00 \$
10,0	RUE HARVEY	613 370,00 \$
A	Sous-total des travaux (coûts directs) :	5 308 872,00 \$
B	Imprévis (A X 10 %) :	530 887,20 \$
C	Honoraires professionnels :	350 000,00 \$
D	Sous-total général (A + B + C) :	6 189 759,20 \$
E	Taxe nette (D X 5 %) :	309 487,96 \$
F	TOTAL (D + E) :	6 499 247,16 \$



ing
2021-01-28

Préparé par:

Francesca Asfar, ing.
OIQ # 5016533
Génie municipal et développement urbain

ANNEXE B

Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Québec, le 19 mai 2020

Monsieur Richard Burcombe
Maire
Ville de Lac-Brome
122, chemin Lakeside
Lac-Brome (Québec) J0E 1V0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que les travaux de renouvellement de conduites mentionnés en annexe sont admissibles à une aide financière de 1 919 064 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 2 398 830 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 959 532 \$.

Le gouvernement du Canada nous a informés que ces travaux faisaient l'objet d'exigences en matière d'évaluation environnementale et de consultation des peuples autochtones. Infrastructure Canada informera prochainement la Ville de ces exigences. Ainsi, si les activités de construction ou les travaux préparatoires sur les lieux débutaient avant qu'Infrastructure Canada n'ait confirmé que ces exigences avaient été satisfaites, le gouvernement du Canada pourrait ne pas verser sa contribution aux travaux.

Un protocole d'entente vous sera transmis lorsque les exigences fédérales auront été satisfaites. Ce protocole précisera les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière. Je vous rappelle par ailleurs l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Ville.

...2

Québec
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
Télécopieur : 418 643-1795
Courriel : ministre@mamh.gouv.qc.ca
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-2622
Télécopieur : 514 873-2620

La réalisation de ces travaux contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à l'adresse fimeau@mamh.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

PROJET

**ANNEXE
FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU**

Organisme requérant
Désignation
Circ. élect. féd.
Circ. élect. prov.
MRC

Lac-Brome
Ville Brome-
Missisquoi
Brome-Missisquoi
AR460 Brome-Missisquoi

No Dossier
No organisme

2027147
46075

Programme
Titre du projet

FIMEAU-1.1
Renouvellement de conduites

1. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Localisation du tronçon	Ext. périm.	Type de trav.	Date début travaux	Type de conduites	Diam. existant (mm)	Tr. complexes	Pr. cathodique	Trottoir(s)	Bordure(s)	Conjoint MTD	Longueur du tronçon (m)	Aide finan. recommand. (\$)
No tronçon : 1 Montagne (de Harvey à Saint-Jude)	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	200	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	477	791 819
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	300							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 2 Saint-Jude (de Bondville à Montagne)	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	200	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	352	584 320
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	300							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 3 Rue Cowell (de Bondville à Cul-de-sac)	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	138	218 730
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	300							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 4 Lionel (de Saint-Jude à Cowell)	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	114	180 690
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	300							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 5A Rue Roberge (de Saint-Jude à cul-de-sac)	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	55	87 175
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
No tronçon : 5B Rue Roberge (de Saint-Jude à cul-de-sac)	<input type="checkbox"/>	Rempl.	2021-06-01	Eau potable		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	43	56 330
				Eaux usées <input checked="" type="checkbox"/>	200							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input checked="" type="checkbox"/>							
											Long. totale recommandée (m)	1 179
											Aide totale recommandée (\$)	1 919 064 \$

ANNEXE
FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU

2. COÛT MAXIMAL ADMISSIBLE ET AIDE FINANCIÈRE

Coût maximal admissible (CMA) 2 398 830,00 \$

Aide financière

Contribution du gouvernement du Québec 959 532,00 \$
Contribution du gouvernement du Canada 959 532,00 \$

PROJET



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

VILLE DE LAC-BROME
MRC BROME-MISSISQUOI
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT 2021-10

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 039 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU BARRAGE DE L'ÉTANG DU MOULIN DE LA VILLE DE LAC-BROME

- ATTENDU QUE le désir du Conseil de reconstruire le barrage de l'étang du moulin Blackwood de la Ville de Lac-Brome;
- ATTENDU QUE le montant total estimé des dépenses reliées au projet s'élève à 3 039 000 \$, tel qu'il appert de l'évaluation préliminaire obtenue pour le projet;
- ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance du 1er mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à effectuer la reconstruction du barrage de l'étang du Moulin Blackwood de la Ville de Lac-Brome, selon les plan et devis préparés par FNX innovation inc, portant les numéros F1901698, en date du (à venir), incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par FNX innovation inc, en date du 24 février 2021, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

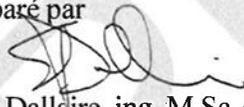
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **trois millions et trente-neuf milles dollars (3 039 000 \$)**, sur une période de **vingt (20) ans**.

Annexe A

Sommaire de l'estimation budgétaire Réfection du barrage de l'étang du Moulin (Blackwood) Ville de Lac-Brome

Article	Description du travail	Montant
1	Organisation de chantier	349,000
2	Systèmes pour la mise à sec des zones de	110,000
3	travail Seuil en béton	1,132,890
4	Travaux de mise aux normes des digues	302,300
5	Travaux de contrôle de la végétation	195,408
6	Frais d'échantillonnage et d'analyse en laboratoire	3,160
	Frais généraux :	104,638
	Profit et administration :	219,740
A	Sous-Total des travaux (Coûts Directs)	2,417,135
B	Imprévus (A × 10%)	241,714
C	Honoraires professionnels	235,000
D	Sous-total général (A+B+C)	2,893,849
E	Taxe nette (D × 5%)	144,692
F	TOTAL (D + E)	3,039,000

Préparé par


 Eric Dallaire, ing. M.Sc.A. Directeur de projets FNX-Innov OIQ 112574

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité, conformément à l'article 547 de la *Loi sur les cités et villes*.

ARTICLE 5

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Richard Burcombe
Maire

M^e Owen Falquero, B.A., LL.B, J.D.
Greffier

Avis de motion: le 1^{er} mars 2021

Adoption règlement :

Avis public registre :

Publication :

Registre signature :

Modification :

Autorisation MAMH :

Avis public :

Publication :

Entrée en vigueur :

**DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) –**

**513, chemin de Knowlton, lot 4 266 023, zone UC-4-L13, district de
Knowlton-Victoria**

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a adopté le *Règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* et que ce règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE ce règlement permet au Conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QU' une demande de PPCMOI visant à permettre l'implantation d'un commerce de vente et service d'entretien de tracteurs, d'équipement et d'accessoires d'aménagement paysager et forestier a été déposée en bonne et due forme;

ATTENDU QUE tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation du projet ont été joints à ladite demande;

ATTENDU QU' un tel usage ferait partie de la catégorie d'usage C42 : *services véhicules lourds* qui ne sont pas permis dans la zone UC-4-L13 concernée;

ATTENDU QUE le terrain concerné comprendra des véhicules qui seront entreposés sur le terrain pour fins d'exposition et de vente;

ATTENDU QUE, le demande que l'emplacement ou sera entreposé les véhicules soit délimitée par la clôture existante ainsi qu'un prolongement de celle-ci afin de mieux entourer lesdits véhicules;

ATTENDU QUE la clôture existante est une clôture de maille ajourée à 85% approximative par mètre carré;

ATTENDU QUE l'Article 38, alinéa 3b du règlement de zonage 596 exige que l'entreposage extérieur commercial de tels véhicules est assujetti à l'installation d'une clôture qui doit être ajourée à un maximum de 15 % par mètre carré et fait de panneaux métalliques architecturaux ou de bois isolant les produits entreposés;

- ATTENDU QUE la demande comprend une entrée charretière de 12 mètres de large et une deuxième de 8 mètres;
- ATTENDU QUE l'article 47 du règlement de zonage 596 exige une largeur maximum de 8 mètres pour une entrée charretière;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet et considère qu'il respecte de façon satisfaisante les critères applicables du règlement sur les PPCMOI;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par voie de sa résolution 21-002, recommande l'acceptation du projet avec conditions;
- ATTENDU QUE à la séance du conseil du 11 janvier 2021, le Conseil a adopté le premier projet du PPCMOI (Résolution 2021-01-017);
- ATTENDU QUE selon la loi et à l'arrêté ministériel 2020-033 en lien avec la pandémie Covid-19, une consultation écrite d'un minimum de 15 jours remplace la consultation publique;
- ATTENDU QU' une consultation écrite de 16 jours (du 10 février au 26 février 2021) a été tenue;
- ATTENDU QUE à la séance du conseil du 1 mars 2021, le Conseil a adopté Second projet du PPCMOI (Résolution 2021-03-xxx);
- QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent projet;
- QUE le Conseil adopte ce Second projet de PPCMOI selon cette entente, les documents soumis par le demandeur avec la demande, selon les engagements écrits et oraux du demandeur, et sujet aux conditions suivantes :
- i) la section sud de la clôture soit conforme aux règlements de la Ville;
 - ii) l'usage soit limité à la vente et à l'entretien de véhicule et d'équipement agricole et forestier légers. Un minimum de 80% de l'inventaire sur place serait d'un poids inférieur à 4 500 kg. La reste de l'inventaire serait d'un poids inférieur à 7 500 kg.
 - iii) le dépôt d'un plan d'aménagement paysagé final illustrant la conformité de l'aménagement projeté de la cour aux règlements de la ville. Notamment, ce plan doit comprendre l'ajout des plates-bandes et des arbustes. Le plan doit réduire la largeur de l'entrée charretière donnant sur le chemin de Knowlton en autant que possible. Le demandeur s'engage à faire un aménagement durable et à entretenir les plates-bandes;

- iv) deux entrées charretières sont permis : une d'une largeur de 8 mètres et une d'une largeur de 12 mètres;
 - v) un maximum de deux enseignes soit respecté en tout temps. L'enseigne « Kioti » sera installée dans la plate-bande projetée le long du chemin de Knowlton. L'enseigne « Payeur » sera installée à plat à l'emplacement de l'ancienne enseigne d'Étang.ca, le tout tel qu'illustré dans les plans soumis;
 - vi) Les véhicules et équipements neufs seront exposés en façade du chemin de Knowlton, tandis que les équipements usagés seront exposés en fond de cour.
- QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

FIN DU DOCUMENT